



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Aperçu du mandat, des rôles et des responsabilités de Parcs Canada dans le domaine de l'évaluation environnementale



Examen des processus d'évaluation environnementale fédéraux

Exposé technique – Groupe d'experts
Ottawa (Ontario) Le 9 septembre 2016



Aperçu de l'exposé

I Mandat de Parcs Canada

II Rôles et responsabilités en matière d'EE

III Démarche

- Projets proposés sur le territoire domanial géré par Parcs Canada
- Participation à l'examen de projets désignés
- Évaluation environnementale stratégique

IV Coordination



Delta Paix-Athabasca, parc national Wood Buffalo



I Mandat de Parcs Canada



Mandat de Parcs Canada

« Nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. »



Réserve de parc national des Îles-Gulf, Colombie-Britannique



Concrétiser la vision de Parcs Canada

- Favoriser la création d'un legs vivant d'espaces naturels formés d'écosystèmes intacts qui fonctionnent comme ils le devraient ainsi que de programmes de recherche et de surveillance à long terme pour en orienter la gestion
- Mobiliser les gens pour les aider à comprendre les bienfaits de ces espaces et pour accroître leur sentiment d'attachement et leur désir d'en assurer la conservation.
- Consulter collabore avec les peuples autochtones, les visiteurs, les voisins, les ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et autres organisations.





Agence Parcs Canada

Canada's National Parks System Plan



Parcs Canada est le plus grand gestionnaire foncier de la fonction publique fédérale

Agence opérationnelle responsable de plus de 200 aires protégées :

- 46 parcs nationaux = > 300 000 km² = 3 % du territoire canadien
- 4 aires marines nationales de conservation = ~15 000 km²
- 168 lieux historiques nationaux

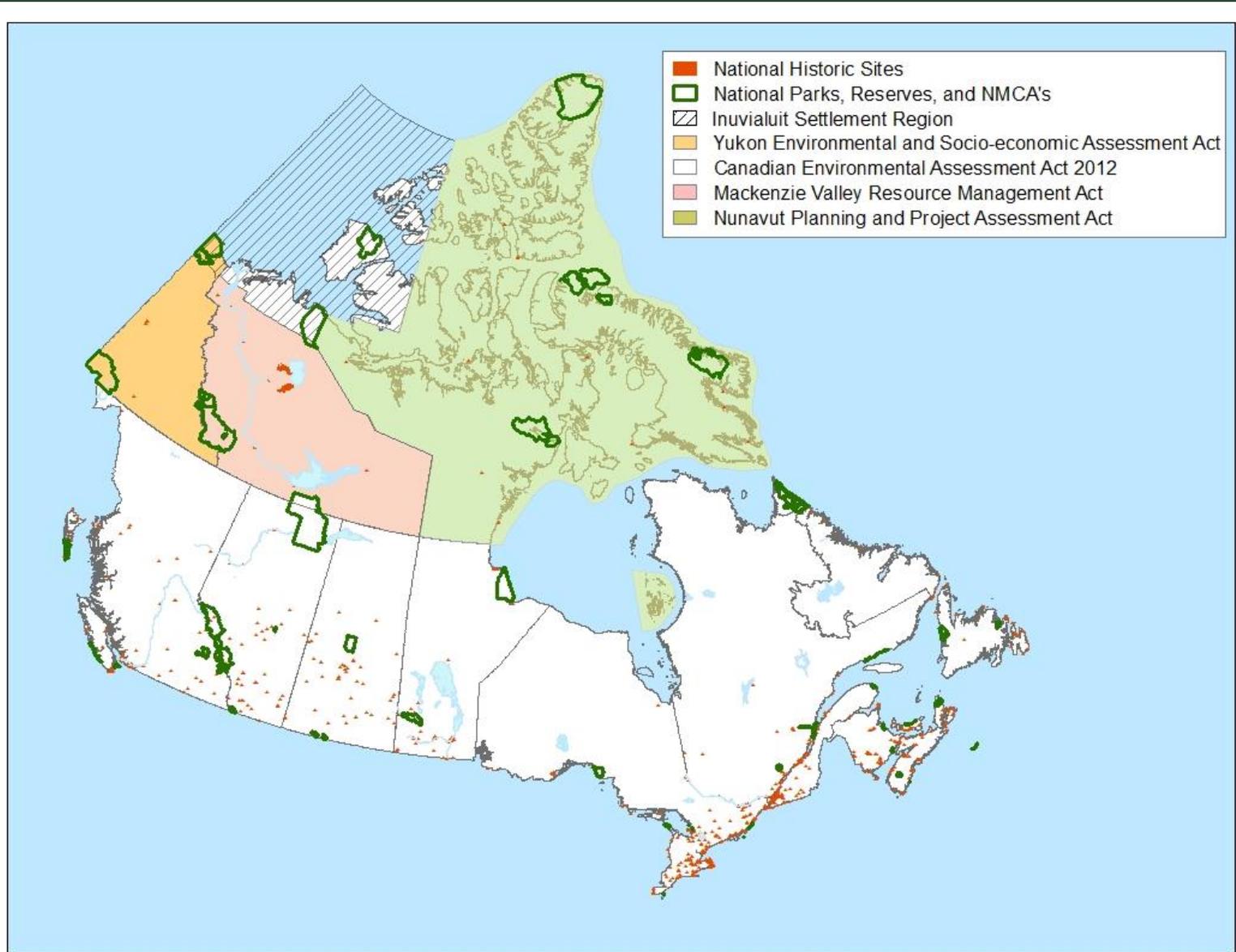
Loi sur les parcs nationaux du Canada (LPNC), Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada (LAMNCC), Loi sur les espèces en péril (LEP)



II Rôles et responsabilités en matière d'évaluation environnementale (EE)



Législation et évaluation des impacts



Parcs Canada est tenu, en vertu de plusieurs instruments législatifs et revendications territoriales, de cerner et de gérer les impacts environnementaux dans ses aires patrimoniales protégées.



Rôles et responsabilités en matière d'EE

Projets proposés dans les aires patrimoniales de Parcs Canada

- La majeure partie du travail d'évaluation des impacts vise des projets proposés dans les aires patrimoniales protégées de Parcs Canada.
- En tant que gestionnaire foncier fédéral, Parcs Canada doit évaluer les propositions de projets susceptibles d'avoir des effets environnementaux négatifs importants (art.5 et 67-69, LCEE 2012).
- Parcs Canada doit rendre des comptes au Parlement chaque année (art.71, LCEE 2012).
- Il doit aussi régulièrement préparer des évaluations environnementales stratégiques conformément à la Directive du Cabinet.



Projet Retour des oiseaux nocturnes, parc national Gwaii Haanas



Rôles et responsabilités en matière d'EE

Participation à l'examen de projets désignés

- À titre d'autorité fédérale, Parcs Canada donne des conseils spécialisés sur des questions touchant à son mandat (art. 20, LCEE 2012).
- Parcs Canada est le spécialiste fédéral des ressources et des travaux archéologiques sur tout le territoire domanial.



Fouilles archéologiques, lieu historique national de Beaubassin, Nouvelle-Écosse



Transport maritime près de la réserve de parc national des Îles-Gulf



Épave du HMS *Erebus*



III Démarche

- **Projets proposés sur le territoire domanial géré par Parcs Canada**
- Participation à l'examen de projets désignés
- Évaluation environnementale stratégique



Projets proposés sur le territoire domanial géré par Parcs Canada

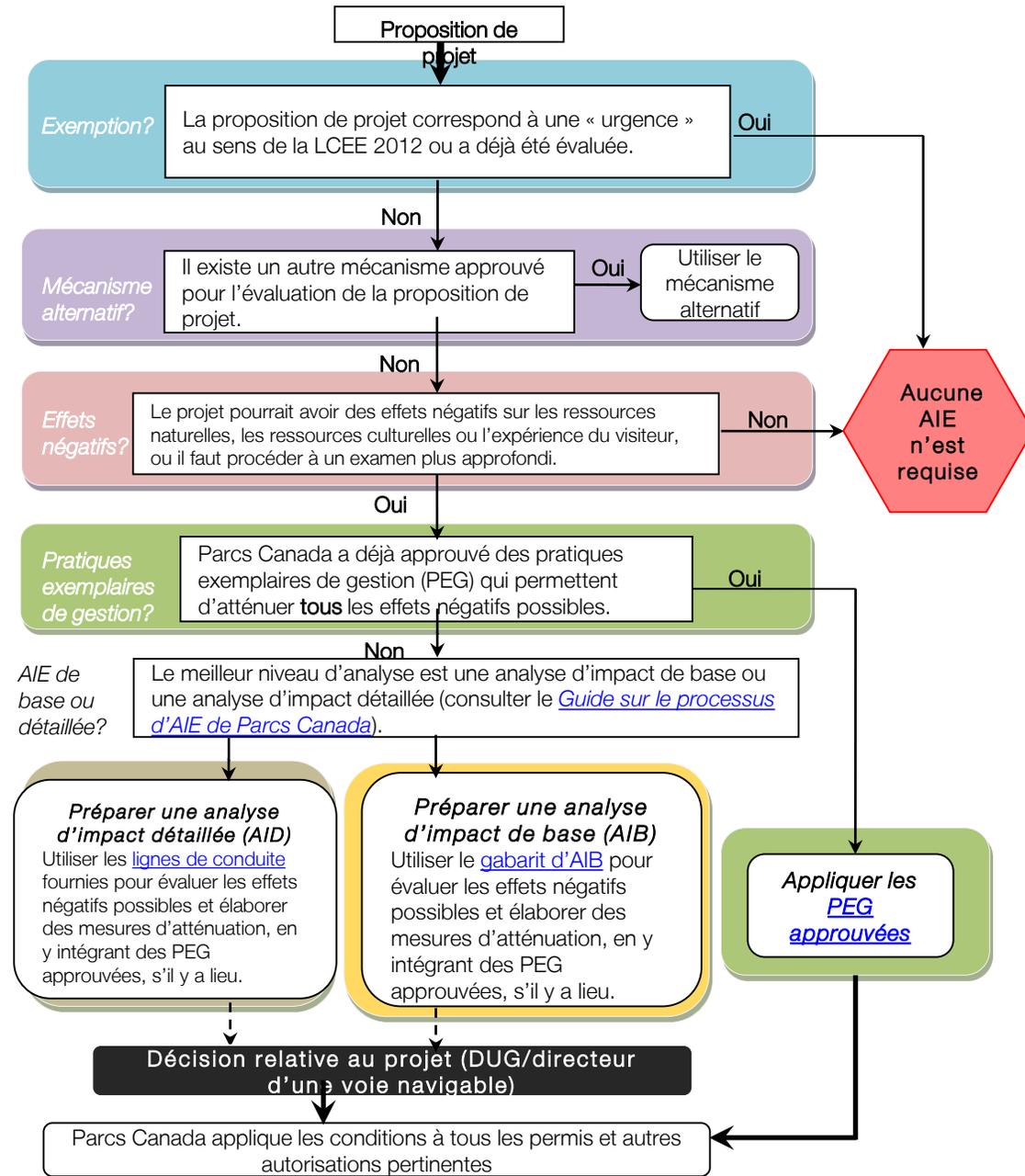
Analyse d'impact environnemental (AIE)

- Processus élaboré par Parcs Canada pour répondre aux exigences de la LCEE 2012
- Processus intégré d'évaluation des impacts assorti d'une démarche distincte axée sur le mandat

Composantes clés :

- Intégration dès l'étape de la planification du projet
- Approche de « guichet unique » (pour la LEP, la gestion des ressources culturelles et d'autres lois)
- Analyse souple, efficace et efficiente
- Prise en compte, atténuation et surveillance des impacts sur l'intégrité écologique
- Niveau approprié d'effort, à la mesure des risques associés au projet

Cadre décisionnel de l'AIE :
Processus servant à déterminer le mécanisme d'AIE à employer pour l'évaluation d'une proposition de projet





Directive sur l'évaluation des impacts de Parcs Canada (2015)



Encapsulation d'un bâtiment pendant des travaux d'atténuation des effets de la peinture au plomb, île Saturna, réserve de parc national des Îles-Gulf

- Expose l'orientation à suivre pour l'application de la législation sur l'évaluation des impacts (LCEE 2012, régimes d'EE propres au Nord)
- Précise les exigences imposées par tous les régimes d'EE
- Exige l'examen de tous les projets susceptibles d'avoir des effets environnementaux négatifs
- Exige un examen des politiques avant le début de l'évaluation des impacts
- Précise le processus, les rôles et les responsabilités

Note : Le terme « évaluation des impacts » est employé pour décrire les processus prévus par l'ensemble des instruments législatifs, de préférence à « évaluation environnementale », en raison du sens particulier donné à cette expression dans la LCEE 2012.



III Démarche

- Projets proposés sur le territoire domanial géré par Parcs Canada
- **Participation à l'examen de projets désignés**
- Évaluation environnementale stratégique



Participation à l'examen de projets désignés

Participation à l'examen de projets désignés

- Parcs Canada siège à une équipe d'examen fédérale lorsque les impacts possibles touchent à ses responsabilités prescrites.
- Il assume le rôle de ministère expert dans le cas de projets qui traversent ses aires patrimoniales protégées ou qui pourraient y avoir des effets négatifs.
- Parcs Canada travaille stratégiquement avec d'autres ministères dans les dossiers touchant à plusieurs mandats.
- Il se concentre sur les questions préoccupantes et les composantes valorisées relevant de son mandat.



Parc national Jasper, pipeline TMX



III Démarche

- Projets proposés sur le territoire domanial géré par Parcs Canada
- Participation à l'examen de projets désignés
- **Évaluation environnementale stratégique**



Évaluation environnementale stratégique (EES)

Parcs Canada prépare des EES conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.

- Plans directeurs, politiques, présentations au Conseil du Trésor

Il réalise également des EES pour des propositions de nouvelles activités destinées aux visiteurs et pour des projets d'aménagement complexes.

- Exemple : Agrandissement d'une station de ski, nouvelles activités pour les visiteurs



Station de ski Sunshine, parc national Banff



Évaluation environnementale stratégique

- Évaluer les effets possibles, y compris les effets cumulatifs, sur l'intégrité écologique, les ressources culturelles et les principaux objectifs en matière d'expérience du visiteur
- Veiller à ce que les propositions appuient les objectifs globaux d'intégrité écologique et commémorative établis pour les aires patrimoniales de Parcs Canada
- Parcs Canada utilise les résultats des EES comme source de renseignements pour prendre des décisions éclairées sur des politiques et l'évaluation de futurs projets.



Parc national Ukkusiksalik



IV Coordination



Coordination

- Parcs Canada siège à des équipes fédérales qui examinent des projets désignés susceptibles d'avoir des impacts sur une aire patrimoniale protégée.
- Parcs Canada travaille en collaboration avec d'autres ministères afin de s'acquitter de son rôle d'autorité fédérale et de gérer des questions préoccupantes qui relèvent de mandats communs.
 - Exemple : Travailler avec les spécialistes de la qualité de l'air d'ECCC afin d'évaluer les problèmes transfrontaliers de qualité de l'air qui pourraient nuire à une aire patrimoniale protégée
- Parcs Canada souscrit à la démarche adoptée à l'échelle de toute la fonction publique pour la consultation des Autochtones, de manière à focaliser sur les groupes avec qui il entretient des relations.



Construction du pont Vimy, LHN du Canal-Rideau



Des questions?

